



## Réunion du Bureau de la CLE du SAGE Loire amont

Le 29 avril 2022 à l'Hôtel du Département

### COMPTE RENDU

L'ordre du jour est validé.

#### **Personnes présentes et excusées**

---

Voir liste jointe au présent compte rendu.

#### **Programmation 2022 du SAGE Loire amont**

---

L'animatrice du SAGE Loire amont présente la programmation prévisionnelle du SAGE Loire amont pour l'année 2022, à savoir :

- Acquérir de nouvelles connaissances sur la masse d'eau souterraine du Devès en lien avec le SAGE Haut-Allier (réflexion initialement prévue en 2020 mais reportée en 2021) : 256 000 € mutualisés avec le SAGE Haut-Allier
- Aménagement hydroélectrique de Montpezat : actualisation de l'état des lieux des masses d'eau concernées et approfondissement de la connaissance du fonctionnement de l'aménagement : 70 000 €
- Etude HMUC sur le bassin Loire amont (cf. note d'intention pour l'AMI HMUC de l'AELB) : 180 000 €
- Action de communication : 14 350 €
  - principalement hébergement site internet
  - Mise en place d'un sentier pédagogique autour de l'eau souterraine du Devès (dont accueil stagiaire sur 12 semaines)

**Les membres du Bureau de la CLE valident à l'unanimité la programmation présentée. L'ensemble de ces éléments est repris dans la délibération n° 22-01.**

#### **Avis sur la note d'intention proposée dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'analyses HMUC sur le bassin Loire-Bretagne**

---

La note d'intention proposée dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'analyses HMUC sur le bassin Loire-Bretagne (2022) est présentée et validée à l'unanimité par les membres du Bureau (Voir délibération n° 22-02).

En effet, plusieurs réflexions sont conduites ou en cours concernant la gestion quantitative sur le territoire du SAGE Loire amont :

- Bilan hydrologique du SAGE Loire amont en 2021,
- Etude adéquation besoins/ressources sur Lignon,
- Etude HMUC sur le CTLAV,
- Étude préalable HMUC sur axes Loire et Allier,

- Schéma de gestion ressources en eau souterraine du Devès,
- Réactualisation SDAEP en Haute-Loire ...

Mais les connaissances de la ressource, des milieux, des usages et des effets prévisibles du changement climatique sont encore insuffisantes. D'où le projet d'une étude HMUC pour définir stratégie « quantitative » du SAGE, qui dans le cadre de l'AMI de l'AELB pourrait bénéficier d'un financement à 100%. Ses conclusions pourront également alimenter les réflexions au niveau bassin.

Jean-Luc CARRIO précise qu'il sera ensuite nécessaire de se questionner sur le besoin de mettre en place un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), ce qui n'a pas un caractère obligatoire.

## **Inventaire participatif des zones humides du SAGE Loire amont, stratégie d'intervention pour leur protection, préservation, restauration et guide pour leur prise en compte dans les documents d'urbanisme : rendu de l'étude et réflexion sur les suites à donner**

---

Les conclusions et rendus de l'inventaire participatif des zones humides du SAGE Loire amont, la stratégie d'intervention pour leur protection, préservation, restauration et le guide pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme sont présentés en réunion (voir présentation power point).

Les membres du Bureau de la CLE les valident (voir délibération n° 22-03), ainsi que les suites à donner à l'étude, à savoir :

- Diffusion de connaissances acquises : partenaires, communes, EPCI,
- Rencontre des EPCI du territoire et des communes, avec les acteurs agissant sur les zones humides,
- Sensibilisation des acteurs agricoles et de la forêt,
- Sensibilisation des acteurs de l'urbanisme (SCOT notamment),
- Sensibilisation du public scolaire, en partenariat avec les porteurs de Contrats territoriaux, et plus particulièrement des lycées agricoles et formations professionnalisantes (filiales du BTP, ...).

## **Etude d'actualisation de l'état des lieux des masses d'eau concernées par l'aménagement hydroélectrique de Montpezat et d'approfondissement de la connaissance de son fonctionnement**

---

Les objectifs de l'étude sont :

- A – d'actualiser l'état des lieux des masses d'eau concernées par l'aménagement hydroélectrique de Montpezat, en y intégrant le lac d'Issarlès,
- B – d'approfondir la connaissance des aménagements pour plusieurs paramètres suite à l'étude conduite en 2012/2013 par Eccel environnement

Après présentation du cahier des charges de l'étude d'actualisation de l'état des lieux des masses d'eau concernées par l'aménagement hydroélectrique de Montpezat et d'approfondissement de la connaissance de son fonctionnement, les membres du Bureau de la CLE formulent les observations suivantes :

- L'OFB dispose d'une sonde de température installée sous le barrage de Lapalisse,
- Proposition d'une nouvelle rédaction pour la partie concernant le Lac d'Issarlès : *Etat des lieux / diagnostic de la masse d'eau Lac d'Issarlès*

*« L'objectif de la mission est de réaliser un état de lieux / diagnostic de l'état de la masse d'eau du Lac d'Issarlès et de son évolution à partir des données disponibles et d'un diagnostic de terrain sur le bassin d'alimentation de la masse d'eau. A noter que des états biologiques moyens ont été constatés dans le cadre de l'état des lieux 2009 et 2019 du SDAGE du bassin Loire Bretagne.*

*Pour cela, le prestataire se basera sur l'analyse :*

- *bibliographique (état DCE notamment, suivis réalisés dans ce cadre, spécificités des milieux lacustres – échanges avec le spécialiste des milieux lacustres au sein de l'OFB...),*

- des usages présents le bassin d'alimentation du lac (son bassin versant et ceux des retenues qui contribuent à son remplissage), de leurs impacts et de leurs évolutions,
- de la gestion de l'aménagement hydroélectrique en lien avec le lac tout au long de l'année (via notamment les transferts d'eau vers le lac en période de crue).

*A partir des éléments collectés et suite à son analyse, le prestataire préconisera si besoin des études/investigations complémentaires pour affiner la compréhension des évolutions de qualité des eaux constatées au niveau de la masse d'eau. «*

Ces remarques prises en compte, les membres du Bureau de la CLE valident le cahier des charges (voir délibération n°22-04).

## **Stratégie envisagée pour construire les attentes des acteurs du bassin versant de la Loire, en partenariat avec ceux du bassin de l'Ardèche, en prévision du renouvellement de la concession de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat**

---

Le renouvellement de la concession de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat doit intervenir fin 2028. Dans le PAGD du SAGE Loire amont, les membres de la CLE ont exprimé leur souhait de préparer dès à présent des recommandations à formuler auprès de l'Etat en sa qualité d'autorité concédante afin que leur traduction dans le cahier des charges de la future concession puisse être étudiée, afin de :

- faire entendre les acteurs du territoire concerné par l'aménagement en amont pour une prise en compte des visions et besoins de l'ensemble des parties prenantes du projet : acteurs de l'eau et de l'énergie habituellement associés à ces projets, membres des CLE (élus, usagers et représentants de l'Etat) des SAGE Ardèche et Loire amont, mais également les deux Agences de l'Eau concernées, le Syndicat Ardèche Claire et l'Etablissement public Loire, le Ministère de la Transition Ecologique à la fois sur les aspects liés à l'eau et énergétiques, et des citoyens.
- contribuer de façon effective à la décision publique.

Les membres de la CLE souhaitent pour cela co-construire une vision partagée du territoire concerné par l'aménagement, via une démarche de dialogue / médiation / facilitation permettant :

- d'instaurer les conditions d'écoute, de dialogue, de respect et de compréhension mutuelle des besoins de chacun,
- de co-construire un ensemble de solutions qui intégreront des enjeux locaux et globaux et qui permettront d'entendre ce qui compte vraiment pour chacun,
- de replacer les acteurs au cœur de la gestion de leur territoire,

Une prestation en deux étapes sur 24 mois pourrait être proposée :

- Co-construction d'une vision partagée du territoire et des propositions (dialogue territorial, audit patrimonial, démarche de facilitation...),
- Validation des **recommandations** issues de l'étape précédente, et notamment de celles à transmettre à l'autorité concédante dans le cadre du renouvellement de la concession de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat.

La validation de son contenu et des modalités de son portage pourrait intervenir via :

- Des rencontres individuelles des différents acteurs concernés (EDF, DREAL, Services de l'Etat 07, 43 et **42**, Départements 07, 43 et **42**, SAGE LRA, EPTB Ardèche, SEBA, SDEA, acteurs de la pêche, du tourisme.....). Nota : des courriers ont déjà été envoyés à ce sujet en décembre 2020 au Préfet de Haute-Loire et au Président du Département 43)
- Un travail technique via le groupe d'experts sur Montpezat, **incluant à la fois des acteurs du SAGE Loire amont et du SAGE Ardèche**
- Une présentation en CIS Ardèche / Loire amont : objectif fin 2022
- Une validation en CLE (Loire amont et Ardèche)

Les membres du Bureau de la CLE approuvent la stratégie envisagée pour construire les attentes des acteurs du bassin versant de la Loire, en partenariat avec ceux du bassin de l'Ardèche, en prévision du renouvellement de la concession de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat, telle que présentée lors de la rencontre (voir délibération n°22-05).

## Délibérations prises

---

**Au cours de cette rencontre, les délibérations suivantes (jointes au présent compte-rendu) sont prises :**

- 22-01 – Avis sur la programmation et le budget 2022 du SAGE Loire amont
- 22-02 – Approbation de la note d'intention proposée dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'analyses HMUC sur le bassin Loire-Bretagne (2022)
- 22-03 – Validation des rendus de l'étude d'inventaire participatif des zones humides du SAGE Loire amont, de la stratégie d'intervention pour leur protection, préservation, restauration et du guide pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme
- 22-04 – Validation du cahier des charges de l'étude d'actualisation de l'état des lieux des masses d'eau concernées par l'aménagement hydroélectrique de Montpezat et d'approfondissement de la connaissance de son fonctionnement
- 22-05 – Approbation de la stratégie envisagée pour construire les attentes des acteurs du bassin versant de la Loire, en partenariat avec ceux du bassin de l'Ardèche, en prévision du renouvellement de la concession de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat, telle que présentée lors de la rencontre

Philippe CATHONNET remercie les participants de leur présence.

**Le Président de la CLE  
du SAGE Loire amont**

**Philippe CATHONNET**



### Pièces jointes :

- liste des personnes présentes et excusées,
- délibérations 22-01 à 22-05
- présentations power-point faites lors de la réunion.



## Bureau de la CLE du SAGE Loire amont

Réunion du bureau du 29 avril 2022  
Délibération n° 2022-01

### PROGRAMMATION 2022 DU SAGE LOIRE AMONT

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau valide la programmation 2022 du SAGE Loire amont telle que détaillée ci-dessous :

- Acquérir de nouvelles connaissances sur la masse d'eau souterraine du Devès en lien avec le SAGE Haut-Allier (réflexion initialement prévue en 2020 mais reportée en 2021) : 256 000 € mutualisés avec le SAGE Haut-Allier
- Aménagement hydroélectrique de Montpezat : actualisation de l'état des lieux des masses d'eau concernées et approfondissement de la connaissance du fonctionnement de l'aménagement : 70 000 €
- Etude HMUC sur le bassin Loire amont (cf. note d'intention pour l'AMI HMUC de l'AELB) : 180 000 €
- Action de communication : 14 350 €
  - principalement hébergement site internet
  - Mise en place d'un sentier pédagogique autour de l'eau souterraine du Devès (dont accueil stagiaire sur 12 semaines)

**Le Président de la CLE  
du SAGE Loire amont**

  
**Philippe CATHONNET**



**Bureau de la CLE du SAGE Loire amont**

Réunion du bureau du 29 avril 2022  
Délibération n° 2022-02

**APPROBATION de la note d'intention proposée dans le cadre de  
l'Appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'analyses HMUC  
sur le bassin Loire-Bretagne (2022)**

La note d'intention proposée dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'analyses HMUC sur le bassin Loire-Bretagne (2022) est validée par les membres du Bureau. Elle est présentée en pièce jointe.

**Le Président de la CLE  
du SAGE Loire amont**

  
**Philippe CATHONNET**



## Bureau de la CLE du SAGE Loire amont

Réunion du bureau du 29 avril 2022  
Délibération n° 2022-03

### Validation des rendus de

- l'étude d'inventaire participatif des zones humides du SAGE Loire amont,
- de la stratégie d'intervention pour leur protection, préservation, restauration
- et du guide pour la prise en compte des zones humides dans les documents  
d'urbanisme

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau valide :

- l'étude d'inventaire participatif des zones humides du SAGE Loire amont,
- la stratégie d'intervention pour leur protection, préservation, restauration
- et le guide pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme.

**Le Président de la CLE  
du SAGE Loire amont**

**Philippe CATHONNET**



## Bureau de la CLE du SAGE Loire amont

Réunion du bureau du 29 avril 2022  
Délibération n° 2022-04

**Etude d'actualisation de l'état des lieux des masses d'eau concernées par  
l'aménagement hydroélectrique de Montpezat et  
d'approfondissement de la connaissance de son fonctionnement**

Le cahier des charges de l'étude d'actualisation de l'état des lieux des masses d'eau concernées par l'aménagement hydroélectrique de Montpezat et d'approfondissement de la connaissance de son fonctionnement), amendé des remarques formulées lors de la rencontre, est validé par les membres du Bureau.

**Le Président de la CLE  
du SAGE Loire amont**

**Philippe CATHONNET**





## Bureau de la CLE du SAGE Loire amont

Réunion du bureau du 29 avril 2022  
Délibération n° 2022-05

**Stratégie envisagée pour construire les attentes  
des acteurs du bassin versant de la Loire, en partenariat avec ceux du bassin de l'Ardèche,  
en prévision du renouvellement de la concession de l'aménagement hydroélectrique de  
Montpezat**

Les membres du Bureau de la CLE approuvent la stratégie envisagée pour construire les attentes des acteurs du bassin versant de la Loire, en partenariat avec ceux du bassin de l'Ardèche, en prévision du renouvellement de la concession de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat, telle que présentée lors de la rencontre.

**Le Président de la CLE  
du SAGE Loire amont**

**Philippe CATHONNET**